

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil municipal tenue le **quinzième jour du mois de décembre deux mille quinze** à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures cinquante-huit.

Sont présents :

M. le maire, André Jetté	
M. Roland Weightman, conseiller,	district 1
M. Stephen Matthews, conseiller et maire suppléant	district 2
M. Jacques Decoeur, conseiller,	district 3
M. Denis St-Jacques, conseiller	district 4
M. Marc Bertrand, conseiller	district 5
M. Michel Larente, conseiller,	district 6

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent :

Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier.

POINT N^o : 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 58 et présidée par monsieur André Jetté, maire de Saint-André-d'Argenteuil. Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

POINT N^o : 2

2015-12-R332

ADOPTION DU CONTENU DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

D'accepter le contenu de l'avis de convocation ci-après :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption du contenu de l'avis de convocation.
3. 2^e édition du festival de musique électronique A.I.M. à Carillon – Modification des dates de l'évènement.
4. Autorisation de signature – Entente entre Divertissement Globe et la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil relativement à l'organisation de divers évènements au parc Carillon.
5. Période de questions.
6. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

POINT N^o : 3

2015-12-R333

2^E ÉDITION DU FESTIVAL DE MUSIQUE ÉLECTRONIQUE A.I.M. À CARILLON – MODIFICATION DES DATES DE L'ÉVÈNEMENT

CONSIDÉRANT que la Municipalité a signé un protocole d'entente avec des promoteurs concernant la mise en place d'un festival de musique estival dans le parc de Carillon;

CONSIDÉRANT que les dates retenues pour l'édition 2016 sont le vendredi 15 juillet, samedi 16 juillet et le dimanche 17 juillet 2016 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur et résolu:

Que les membres du conseil municipal autorisent la 2^e édition du festival de musique électronique A.I.M. à être tenu à Carillon en juillet 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c. c. *M. François Caron Lebaron, Montreal AIM Festival, Partner / Booking / A.D,
661 Rose De Lima, Montreal, Qc. H4C 2L7
Mme Karen Bocquet, coordonnatrice communautaire
M. Benoît Grimard, service des finances*

POINT N^o : 4

2015-12-R334

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE ENTRE DIVERTISSEMENT GLOBE ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL RELATIVEMENT À L'ORGANISATION DE DIVERS ÉVÈNEMENTS AU PARC CARILLON

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur:

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil autorise le Maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil le protocole d'entente d'une durée de 4 ans avec Divertissement Globe autorisant l'organisation de divers évènements à être présentés au parc Carillon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c. *M. François Lebaron, Divertissement Globe, 6477, St-Dominique, Montréal, Qc, H2S 3A6
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier*

POINT N^o : 5

1^{er} PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de question à 20 h 05 pour se terminer à 20 h 07.

Une (1) personne demande à se faire entendre et est entendue.

POINT N^o : 6

2015-12-R335

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente:

De lever la séance extraordinaire à 20 h 08 considérant que le contenu de l'avis de convocation est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

Signatures :

**Benoît Grimard,
Directeur général et
secrétaire-trésorier**

**André Jetté,
Maire**